OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE

Note. #60

Découvrir le coût du gouvernement Lecornu



RENÉ DOSIÈRE

Président de l'Observatoire de l'éthique publique
Membre honoraire du parlement

4 Novembre 2026

Quel est le coût des institutions sur lesquelles repose le fonctionnement de la démocratie ? Aux dépenses de l'exécutif (présidence 125 millions ; Gouvernement 166 millions), il convient d'ajouter celles du pouvoir législatif (AN 629 millions ; Sénat 359 millions) et du Conseil constitutionnel (18 millions), soit un coût global de 1,298 milliard d'euros représentant l'équivalent de 0,3% du budget de l'Etat (Chiffres 2025).

Chaque année, un document retrace spécialement les dépenses de personnel des cabinets ministériels. Il s'agit d'un document annexé au projet de budget consacré "aux effectifs des cabinets ministériels" intitulé "jaune budgétaire" (du nom de sa couleur).

Cette note fait l'analyse de ce dernier "Jaune" disponible à la date de juillet 2026. Ce dernier fait état des effectifs affectés aux cabinets ministériels des 35 ministres du gouvernement dirigé par Sébastien Lecornu (19 ministres de plein exercice et 16 ministres délégués) ainsi que leur rémunération (brute), étant précisé qu' un cabinet ministériel comprend les conseillers (dont le nombre est plafonné, sauf pour le Premier ministre) et un personnel–support (secrétariat, logistique, sécurité, intendance) fourni par le ministère et sans lequel le cabinet ne pourrait fonctionner.

	Lecornu		**Bayrou**	
	Millions €	En %	Millions €	En %
PM	28.7	17.8	28.90	17.5
Ministres	100.7	60.4	110.70	66.9
Ministres délégués	36.3	21.8	25.90	15.6
Gouvernement	**165.7**	100	**165.50**	100

Le cabinet du Premier ministre se caractérise par une stabilité, tant au niveau des effectifs (400 en 2026 contre 402 l'année précédente), – dont la majorité est issue de la fonction publique –, qu'en ce qui concerne les rémunérations (10 093 euros mensuels contre 10 191 en 2025).

La part prépondérante de la dépense du Gouvernement concerne les 19 ministres de plein exercice, avec un coût par ministère de 5,3 millions d'euros. Moins de la moitié (45%) des conseillers sont issus de la fonction publique, avec une rémunération élevée (10 024 euros brut mensuels). Le personnel support s'élève à 70 personnes par cabinet soit un rapport de 5 personnels support par conseiller.

Le cabinet des 16 ministres délégués s'apparente de plus en plus à celui des secrétaires d'Etat des Gouvernements passés (Castex, Borne). L'effectif est limité à 8 conseillers, qui sont très majoritairement des contractuels (72%) à la rémunération moins élevée ,7600 euros brut mensuels en moyenne. Le personnel support est de 26 par ministère. Il en résulte un coût unitaire à 2,2 millions d'euros pour un ministère délégué type.

	Lecornu		**Bayrou**	
	Ministre	Ministre délégué	Ministre	Ministre délégué
Conseillers	14	8	14	10
Personnel support	70	26	65	28
Effectif du cabinet	84	34	79	38
Coût moyen Millions €	**5.3**	**2.2**	**4.6**	**2.4**

Coût total du Gouvernement et de ses collaborateurs

Le tableau suivant fait apparaître les divers postes de dépenses du Gouvernement Lecornu, cabinet du Premier ministre inclus.

Traitement des ministres	5.50%
Frais de représentation des ministres	4.10%
Rémunérations des conseillers	28.1
Rémunération du personnel support	62.3

Le traitement des ministres, désormais connu depuis 2002 et totalement fiscalisé à compter de 2017, est fixé par décret en proportion du traitement indiciaire des hauts fonctionnaires. Son montant a été réduit de 30% à l'arrivée de François Hollande à l'Élysée. Il s'élève aujourd'hui à 16 038 euros (brut) pour le Premier ministre et 10 692 euros pour un ministre.

Les frais de représentation (ou professionnels) sont plafonnés à 150 000 euros par an pour un ministre « plein », 120 000 pour un ministre délégué et 100 000 euros pour un secrétaire d'État[1]. Les frais d'intendance du Premier ministre sont de 2,1 millions[2]. Aucune transparence n'existe quant à l'usage de ces frais, les questions écrites des parlementaires membres de l'OEP n'obtenant pas de réponse.

[1] Réponse à la question écrite de Christine Pirès Beaune (QE 16304 XVème législature). Cf. également : Moyens matériels de nos représentants politiques : passer d'une logique de "frais de représentations" à une logique de "frais professionnels", note n°51 OEP, février 2026.

[2] La présente note ne prend pas en compte les effectifs des cabinets militaires du Premier ministre et du ministre des Armées soit 12 conseillers (sont 1 au ministère des armées) et 86 personnes-support (dont 68 au ministère des Armées).

D’autres types de dépenses ne sont pas disponibles (coût de l’immobilier, fluides, parc automobile …) malgré la recommandation de la Cour des comptes (en 2021), appuyée par l’Observatoire de l’éthique publique » d’identifier précisément dans le jaune budgétaire les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement et de représentation du cabinet »[3].

Lors de la préparation de la loi de finances pour 2027, le Premier ministre, en vertu du devoir d’exemplarité en matière d’économies, avait envisagé de réduire à nouveau le traitement des ministres. La réalité montre qu’il serait plus efficace et pertinent d’intervenir sur la réduction du nombre des ministères et la rémunération des conseillers.

[3] Sur ce point, cf. : Référé de la Cour des comptes, Les dépenses du cabinet du ministre des outre-mer, septembre 2021 ; « Transparence et déontologie de l’Exécutif : cinq sujets au point mort », note n°50, OEP, décembre 2025 ; Dossier documentaire, « Les pratiques et conceptions de l’accès aux documents administratifs et financiers des institutions politiques », Gestion et finances publiques, octobre 2024.

Effectifs du Gouvernement et des membres de cabinet

Le gouvernement comprend 35 ministres :19 de plein exercice et 16 ministres délégués dont les effectifs du cabinet sont plafonnés à 15 conseillers par ministre et 8 pour les ministres délégués[4] soit un plafond global de 423 qui n'est pas atteint : au 1er juillet 2026 le nombre de conseillers civils (hors cabinets militaires) s'élève à 396. Seul le cabinet du Premier ministre n'est pas plafonné avec 63 conseillers (Castex 60 ; Borne 67 ; Attal 62 ; Bayrou 65).

Les conseillers sont en majorité des personnes non-fonctionnaires, recrutées par contrat (58%), proportion qui s'élève à 72% parmi les ministres délégués.

Concernant les fonctionnaires, la majorité est mise à disposition selon leur statut, les autres issus du ministère lui-même. Les fonctions de direction du cabinet leur reviennent le plus souvent : 26 sur 35 (mais la proportion s'élève à 79% parmi les ministres).

Le cabinet fonctionne grâce à l'appui du personnel occupant les fonctions support : sécurité, secrétariat, intendance, logistique dont 91% des effectifs proviennent du ministère.[i]

Au total le Gouvernement Lecornu comprend 2599 personnes travaillant pour son compte contre 2647 dans le gouvernement Bayrou.

[i] Dossier documentaire, « Les pratiques et conceptions de l'accès aux documents administratifs et financiers des institutions politiques », Gestion et finances publiques, octobre 2024.

[4]Décret 2025-978 du 14 octobre 2025 modifiant le décret 2024-892 du 23 septembre 2024. A titre exceptionnel le cabinet du ministre délégué chargé des relations avec le Parlement peut compter 14 membres et le cabinet du ministre de l'action et des comptes publics19 membres (décret 2026-283 du 15 avril 2026).

	Gvt Lecornu	**Gvt Bayrou**
Conseillers	459	445
Personnel support	2140	2202
Effectifs totaux	**2599**	**2647**

Effectifs des personnels chargés des fonctions-support

Une analyse attentive montre que l'effectif moyen par cabinet ministériel – de 70 personnes – dissimule des situations contrastées : 241 personnes à l'Intérieur, 158 à la justice, 122 au ministère des armées (hors les 68 du cabinet militaire), 117 aux affaires étrangères, 80 à l'agriculture et 79 à l'éducation nationale.

Pour les quatre ministères « régaliens », la protection personnelle sécuritaire du ministre est plus étoffée :14 à 26 personnes, contre 2 agents dans les autres ministères ; il en est de même pour les effectifs d'intendance, notamment aux affaires étrangères (40). On relève, cette année, que le ministère de l'intérieur annonce 8 chauffeurs, contre 1 seul les années précédentes, en toute invraisemblance.

D'autres situations interrogent. Au ministère des armées, aux 122 personnes affectées auprès des 14 conseillers, s'ajoutent – au cabinet militaire – 68 secrétaires pour 1 conseiller !

Le nombre de chauffeurs -de 3 à 8 en général- s'élève à 20 au ministère de la justice, mais on ignore le nombre de véhicules donné qui ne figure pas dans ce document.

Féminisation progressive des cabinets

La proportion de conseillères atteint 46% (comme l'an dernier contre 21% dans le Gouvernement Fillon en 2010). Par ailleurs, leur place dans les fonctions de direction progresse : 12 sont désormais directrices de cabinet.

	La féminisation des cabinets ministériels		
Fonctions	Lecornu 2026	Bayrou 2025	Borne2022
Directrices et adjointes	39%	32%	34%
Cheffes et adjointes	52%	39%	45%
Conseillères	46%	50%	41%
Ensemble	**46%**	**46%**	**41%**

Rémunérations des membres des cabinets

Concernant les rémunérations, les différences apparues depuis plusieurs années entre les fonctionnaires et les contractuels s'accentuent, en même temps que les effectifs de ces derniers progressent dans les ministères délégués.
Un fonctionnaire perçoit une rémunération brute mensuelle de 10 024 euros (11077 au cabinet du Premier ministre) quand un contractuel reçoit 7350 euros (8566 au cabinet du Premier ministre).

	Évolution de la rémunération brute moyenne selon le statut (euros)					
Statut	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnaire	9373	9478	9575	9359	10,033	10,024
Contractuel	7608	7697	7592	7651	7459	7350

L'évolution à la baisse de la rémunération des personnels contractuels s'explique par plusieurs facteurs : le recrutement plus important dans les ministères délégués ; l'affectation à des postes moins prestigieux ; enfin, le recours probablement accru à d'anciens collaborateurs parlementaires, pour lesquels le passage en cabinet ministériel constitue une étape de progression professionnelle avant une éventuelle reconversion dans le secteur privé.

L'évolution de la rémunération des conseillers fonctionnaires suit une ligne différente. Son montant comprend deux éléments : le traitement de l'intéressé (variable selon sa place dans le statut de la fonction publique qui explique leur affectation aux directions de cabinet) auquel s'ajoute une indemnité de sujétions particulières (ISP) en remplacement des indemnités perçues dans leurs fonctions antérieures.

Ces ISP, dont le montant n'est pas négligeable (5 millions pour 191 fonctionnaires) sont attribuées dans la plus grande opacité et de manière totalement discrétionnaire. Non seulement on en ignore les critères de répartition entre les ministères, mais aussi les critères d'attributions ! En mai 2002, à l'occasion d'un contrôle du cabinet du ministre de l'Outre-Mer (à l'époque Sébastien Lecornu lui-même), la Cour des comptes avait contesté le caractère discrétionnaire de l'attribution des ISP et préconisé la mise en place de règles claires et transparentes. Cette proposition, justifiée, n'a pas été suivi d'effets[5].

[5] Référé de la Cour des comptes, loc. cit.

	Les ministères les plus rémunérateurs (par ordre protocolaire)		
	2026	2025	Evolution%
Premier ministre	11 076	10944	*+1,2*
Intérieur	10 567	11799	-10,4
Armées	10 357	10 904	-5,0
Ecologie	10 073	9443	+6,6
Justice	10284	10442	-1,5
Finances	11 002	11 129	-1,1
Santé	10 019	11093	-9,7
Culture	14 276	7613	+87,5
Outre Mer	10 030	11356	-11,7
Enseignement supérieur	11 571	11977	-3,3
Transports	10 302	9471	+8,8
Francophonie	10 352	8582	206

	Rémunération mensuelle brute détaillée en euros (indemnités incluses) des fonctionnaires en poste (Liste par ordre protocolaire)			
Ministres			**Ministres délégués**	
Intérieur	10 567		Relations avec Parlement	**---**
Armées	10 357		Porte parole	7 813
Travail	8 505		Egalité H/F	**---**
Transition ecologique	10 073		Auprès de l'intérieur	nc
Justice	10 281		Citoyenneté	nc
Economie Finances	11 002		Auprès des armées	8 694
PME	9 974		Formation professionnelle	9 176
Agiculture	8 437		Mer et pêche	7 798
Education nationale	9 573		Transition écologique	8 072
Europe et AE	9 543		industrie	nc
Santé	10 019		Numérique	nc
Culture	14 276		Europe	nc
Outre-Mer	10 030		Commerce extérieur	nc
Décentralisation	9 917		Francophonie	10 353
Comptes publics	8 748		Personnes handicapées	nc

	Rémunération mensuelle brute détaillée en euros (indemnités incluses) des fonctionnaires en poste (Liste par ordre protocolaire)			
Ministres			**Ministres délégués**	
Comptes publics	8 748		Personnes handicapées	nc
Enseignement supérieur	11 571		Ruralité	nc
Sports	6 537			
Transports	10 302			
Ville et logement	nc			

À l'exception du ministère de la Culture (données inexactes ?), la plupart des ministères connaissent une baisse modérée, étant précisé que, d'une année sur l'autre, les fonctionnaires ne sont pas toujours les mêmes

Nc : rémunération non indiquée --- pas de fonctionnaire

Conclusion : Une connaissance du coût du Gouvernement qui reste partielle

Au terme de cette analyse, rappelons que le coût calculé demeure partiel, faute de connaître les autres dépenses des cabinets ministériels.

Il y a cinq ans, déjà, la Cour des comptes préconisait « d'identifier précisément les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement et de représentation »[1]. Une demande formulée de longue date, et à de multiples reprises, par l'Observatoire de l'éthique publique, par ses travaux[2], de même que par l'intermédiaire des questions de ses membres parlementaires qui n'obtiennent, au mieux, que des réponses dilatoires.

Fidèle à sa philosophie constructive, l'Observatoire verse au débat à venir, les propositions suivantes de nature à améliorer la transparence sur l'usage des fonds publics par le Gouvernement de la République.

[6] Référé de la Cour des comptes, loc. cit.

[7] Cf. Matthieu Caron, Chloé Geynet-Dussauze, Jean-François Kerléo, La transparence gouvernementale, LGDJ, Joinet, octobre 2026.

HUIT PROPOSITIONS POUR UNE MINIMISATION EFFECTIVE

01 Ajouter dans le jaune budgétaire une rubrique concernant le cabinet du Président de la République.

02 Compléter le document avec la moyenne des trois rémunérations les plus élevées par cabinet

03 Faire figurer les coûts de fonctionnement de chaque cabinet (loyers, déplacement, véhicules…)

04 Fixer un référentiel de cotation des postes de cabinet afin de parvenir à une rémunération juste des conseillers plafonnée à celle du ministre.

05 Faire la transparence sur les critères de répartition des ISP à chaque ministère.

06 Établir un cadre concernant l'attribution individuelle des ISP

07 Réévaluer la rémunération des ministres sous la condition de vérifier l'utilisation des frais professionnels

08 Créer un Déontologue du Gouvernement pour conseiller ministres et membres de cabinet dans le respect de leurs obligations déontologiques et assurer le suivi de leurs frais professionnels

CONTACT

contact@observatoire-ethique-publique.com

07-68-46-86-01

9 rue Auguste Angellier - 59 000 Lille

https://www.observatoireethiquepublique.com/



OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE